

Le SNES s'engage aux côtés du peuple sahraoui et soutient son droit d'accès à l'éducation

Le Sahara Occidental est un territoire de 266 000 km² et occupé par le Royaume du Maroc depuis 1979. Si les autorités marocaines affirment en être les propriétaires historiques, la justice et la communauté internationale affirment sans ambiguïté que le territoire du Sahara Occidental, avant d'être une colonie espagnole, n'appartenait ni au Maroc ni à aucun des Etats de la région¹. Le territoire a été inscrit en 1996 sur la liste des territoires non autonomes et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Depuis 1988 et le cessez-le-feu signé entre le Royaume du Maroc et les combattants sahraouis du Front Polisario, aucune des attentes n'ont été satisfaites. La Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au Sahara Occidental (MINURSO) n'est toujours pas parvenu à organiser le dit référendum du fait des blocages des autorités marocaines². Entre 125 000 et 165 000 réfugiés sahraouis installés dans des campements aux abords de la ville algérienne de Tindouf, dans le désert, (à la frontière du Maroc, de la Mauritanie et du Sahara Occidental) attendent que les décisions internationales soient appliquées et qu'ils puissent retourner sur leurs terres originelles.

Parallèlement, la population sahraouie vivant sous occupation marocaine subit tous les traitements propres à un peuple colonisé : en quarante ans, 200 000 Marocains ont été installés au Sahara Occidental afin de rendre l'annexion irréversible, les militants indépendantistes sont régulièrement arrêtés et torturés tandis que toute manifestation publique est violemment réprimée³.

Le Royaume marocain profite ostensiblement de cette situation puisque chaque année, l'extraction du phosphate sahraoui rapporte près de 230 millions de dollars. En décembre 2016, la Cour de Justice Européenne a cassé l'accord UE-Maroc qui avait le tort de comprendre les produits issus du territoire sahraoui sans que ceux-ci ne soient ni consultés ni bénéficiaires économiques⁴.

Au Nations Unies comme au sein de l'Union Européenne, l'Etat français est le premier soutien de la politique marocaine dans la région⁵.

Le SNES-FSU doit s'engager pour la défense des droits du peuple sahraoui, notamment à l'autodétermination, en exigeant l'arrêt immédiat de la complicité française avec la politique du Royaume du Maroc au Sahara Occidental.

De plus, notre syndicat peut être moteur dans le développement de projets éducatifs et culturels au sein des campements de réfugiés sahraouis. Si les organisations sahraouies forcent notre admiration par leurs capacités à développer des structures scolaires, celles-ci restent modestes et limitées, notamment dans l'apprentissage du français, langue de plus en plus en vogue auprès des nouvelles générations sahraouies. En effet, nombre d'étudiants se rendent en Algérie pour poursuivre leurs études en français.

Isabelle Gérard – Ecole Emancipée
Thomas Vescovi – Ecole Emancipée

¹ <http://www.icj-cij.org/files/case-related/61/6196.pdf>

² <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/minurso/background.shtml>

³ <https://www.acatfrance.fr/un-monde-tortionnaire/maroc>

⁴ <https://orientxxi.info/magazine/pour-la-justice-europeenne-le-sahara-occidental-n-est-pas-marocain.1645>

⁵ <https://orientxxi.info/magazine/engagement-de-la-france-sur-le-sahara.0869>